

**COMMUNE DE
LOUVERNÉ**

**PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 02/10/2025

N° PA 53 140 19K3002 M01

Par :	LAVAL AGGLOMERATION
Demeurant à :	1 PLACE DU GENERAL FERRIE 53000 LAVAL
Représenté par :	Monsieur BERCAULT Florian
Pour :	Modification d'une autorisation en cours de validité.
Sur un terrain sis à :	LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE -ZM 0280, ZM 0291, ZM 0306-

LE MAIRE

Vu la demande de modification du permis d'aménager susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 442-1 à L 442-14 et R 442-1, R 442-25,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UEm, A,

Vu l'arrêté d'autorisation d'aménager n° PA 053 140 19K3002 M01 délivré le 09/10/2019,

Vu l'avis conforme assorti d'observations du service départemental d'incendie et de secours en date du 28/10/2025,

Vu le courrier d'Enedis en date du 07/11/2025,

Vu l'avis favorable du Gestionnaire de voirie en date du 07/11/2025,

ARRETE

ARTICLE 1 -

L'autorisation de construire modificative est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée. Cette décision ne modifie pas la période de validité du permis d'origine dont toutes les prescriptions et taxes restent applicables.

ARTICLE 2 -

Les observations du rapport du service d'incendie et de secours ci-annexé seront respectées.

ACHEVEMENT DE TRAVAUX

A l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement, une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux à l'autorisation délivrée doit être adressée à la mairie.

LOUVERNE, le 05/12/2025

Le Maire, Sylvie VIELLE



Mise en ligne le 10/12/2025

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 06/10/2025

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier, et au moins pendant deux mois. Il est également affiché en Mairie pendant deux mois.

- **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS** :

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme, dans le délai d'un mois à partir de sa notification (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Saint-Berthevin, le 28 octobre 2025

**Le Directeur Départemental
du Service d'Incendie et de Secours**

à

Direction Urbanisme
Service Urbanisme Réglementaire
1 place du Général Ferrié
53008 LAVAL CEDEX

**GROUPEMENT DE LA PRÉVENTION ET
DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE**

**SERVICE DOCTRINE, PRÉVISION ET REPONSE
OPÉRATIONNELLE**

Dossier suivi par :
LTN Annie DUFOURD
Tél. : 02 43 59 25 37
a.dufourd@sdis53.fr

V/réf. :
N/réf. : N° 93 5SDIS/DPRO/AD/AG
P.J. :

Objet : Défense extérieure contre l'incendie - Demande de permis d'aménager
Modificatif
Parc d'activités « La Motte Babin »
Commune de : LOUVERNE

Référ : Votre transmission dématérialisée du 6 octobre 2025
Dossier N° PA 053 140 19 K3002

Par transmission rappelée en référence, vous nous avez communiqué, pour avis, le dossier relatif à l'opération citée en objet.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que l'étude de cette réalisation appelle de notre part les remarques suivantes :

I – DESCRIPTION

Les pièces reçues en complément du permis, prévoient les modifications suivantes :

L'implantation de la société STEF TFE nécessite de recomposer l'espace privé mais aussi l'espace public, à savoir :

- Un périmètre étendu sur la totalité de l'ilot B et la majeure partie de l'ilot A,
- La suppression partielle de la voirie secondaire qui dessert les îlots A et B avec la création d'une placette de retourne pour le reliquat de cette voie, qui demeure en espace public par STEF TFE,
- La suppression d'un chemin d'entretien et son rétablissement plus au sud par STEF TFE,
- Le busage partiel d'un fossé par STEF TFE,
- Les travaux sur le dévoiement des réseaux induits seront du ressort de STEF TFE en lien avec les concessionnaires.

II -AVIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne émet, pour ce qui le concerne, un « **AVIS CONFORME** » aux règlements sous réserve d'une nouvelle étude pour la défense extérieure contre l'incendie de la dépôse de permis de construire de cette nouvelle société.

Adresse :
Adresse géographique :
22 rue de l'Eglanière
53940 SAINT-BERTHEVIN

Adresse postale :
SDIS de la Mayenne
22 rue de l'Eglanière
CS 60533 - SAINT-BERTHEVIN
53005 Laval Cedex

Téléphone : 02 43 59 16 00

**Le Directeur Départemental
du Service d'Incendie et de Secours,
Thierry ROBERT**

Le 29 octobre 2025
Colonel Thierry ROBERT



Pole Urbanisme ENEDIS

MAIRIE DE LOUVERNE
2 RUE ABBE ANGOT
53950 LOUVERNE

Téléphone : 02 51 36 47 57

Télécopie :

Courriel : pdl-urbanisme@enedis.fr

Interlocuteur : cadoret anthony-externe

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme
LA ROCHE-SUR-YON, le 07/11/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PA05314019K30020 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : LA MOTTE BABIN

53950 LOUVERNE

Référence cadastrale : Section ZM , Parcelle n° 280-291-306

Nom du demandeur : BERCAULT FLORIAN

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un lotissement, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 2200 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement avec des travaux sur le réseau (extension).

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Anthony-externe CADORET

Votre conseiller

1/1





Laval, le 07 NOV. 2025

Le Président de Laval Agglo

à

-LAVAL AGGLOMÉRATION
Service Droit des Sols

Copie : Nathalie LEROY
(urba@louverne.fr)

Direction Générale Adjointe
Transitions écologiques au quotidien
Dossier suivi par Frédéric PIAUD
Tél. : 02.43.49.86 23
N/Réf. : JH/FP/SM/2025- 38

AUTORISATION D'URBANISME Avis du gestionnaire de voirie au service instructeur

Commune : LOUVERNÉ

Zone : ZA Motte Babin

Demandeur : LAVAL AGGLOMÉRATION
1 place Général Ferrié
53000 LAVAL

Adresse des Travaux : ZA Motte Babin
53950 LOUVERNÉ

N° du Dossier : PA 53 140 19K3002

Observations : AVIS FAVORABLE
suivant prescriptions PA modificatif

Le Directeur du Département
des Mobilités Durables,



Julien HAREL

Hôtel Communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

T 02 43 49 46 47
F 02 43 49 46 50
laval-agglo@agglo-laval.fr

www.agglo-laval.fr

AHUILLÉ -- ARGENTRÉ -- BEAULIEU-SUR-OUDON -- BONCHAMP -- BOURGON -- CHÂLONS-DU-MAINE -- CHANGÉ -- ENTRAMMES -- FORCÉ -- LA BRÜLATTE
LA CHAPELLE-ANTHENaise -- LA GRAVELLE -- LAUNAY-VILLIERS -- Laval -- LE BOURGNEUF-LA-FORÊT -- LE GENEST-ST-ISLE -- L'HUISSERIE -- LOIRON-RUILLÉ
LOUVERNÉ -- LOUVIGNÉ -- MONTFLOURS -- MONTIGNE-LE-BRILLANT -- MONTJEAN -- NUILLÉ-SUR-VICIN -- OLIVET -- PARNÉ-SUR-ROC -- PORT-BRILLET
ST-BERTHEVIN -- ST-CYR-LE-GRAVELAIS -- ST-GERMAIN-LE-FOUILLOUX -- ST-JEAN-SUR-MAYENNE -- ST-OUËN-DES-TOITS -- ST-PIERRE-LA-COUR -- SOULGÉ-SUR-OUETTE



Accusé de réception

Télétransmission Plat'AU

Télétransmission reçue par : Préfecture de la Mayenne

Nature de la transaction : télétransmission Plat'AU - décision expresse

Date d'émission de l'accusé de réception : 2025-12-09(GMT+1)

Nombre de pièces jointes : 33 - (57,16 Mo)

Nom émetteur : Louverne - commune

N° de SIREN : 215301409

Numéro de l'arrêté : Arrêté-PA5314019K3002M01

Identifiant de l'arrêté : OQE-P8R-9N0

Version dossier : 10

Identifiant du dossier : KVG-D1Z-MGZ

N° de la demande: PA05314019K3002

Identifiant de la décision : KW0-W74-J2P

Objet : PLA - (EXPRESSE) PA - LA MOTTE BABIN 53140 LOUVERNE [ZM 0280+], N° PA05314019K3002 - M01, (Accord)

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière : 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant @ctes : 053-215301409-20251209-251209160300148-AI

Liste des fichiers transmis avec succès

- OQE-P8R-9N0 - Arrêté - PDF
- KVG-D1Z-MWM - Demande (Formulaire PA 16297) - PDF
- L9G-V82-765 - Demande (Formulaire PA 16297) - PDF
- LM1-8ZY-GE4 - Demande (Formulaire PA 16297) - PDF
- OQE-YP2-GZ0 - Demande (Formulaire PA 16297) - PDF
- LEJ-2VE-N8E - Demande (Formulaire PA 16297) - PDF
- LGP-1ME-5Y4 - Demande (Formulaire PA 16297) - PDF
- O30-79N-815 - Demande (Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche) - PDF
- L67-D5P-4EN - Demande (Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain) - PDF
- K13-YW8-D74 - Demande (Plan de situation du terrain) - PDF
- L54-2QY-NMQ - Demande (Autre à préciser) - PDF
- K8V-WJR-PXG - Demande (Autre à préciser) - PDF
- LZV-9MP-50Q - Demande (Autre à préciser) - PDF
- KN7-ZNP-GJ0 - Demande (Autre à préciser) - PDF
- L4E-RM4-ZVV - Demande (Autre à préciser) - PDF
- OYQ-V9Y-JWW - Demande (Autre à préciser) - PDF
- LP9-4YR-XQ9 - Demande (Autre à préciser) - PDF
- L79-1G7-6VR - Demande (Autre à préciser) - PDF
- KRJ-P7D-XEN - Demande (Autre à préciser) - PDF
- L2J-PVZ-X10 - Demande (Autre à préciser) - PDF
- KDN-RWJ-Q2X - Demande (Autre à préciser) - PDF
- KW0-1WN-M9P - Demande (Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu) - PDF

- KJN-9GZ-R1P - Demande (Plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords) - PDF
- L09-416-XYG - Demande (Plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions) - PDF
- OX1-WV4-MQW - Demande (Vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel) - PDF
- L79-1G7-YJR - Demande (Programme et plans des travaux d'aménagement) - PDF
- KRJ-P7D-G4N - Demande (Document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments) - PDF
- KDN-RWJ-Z3X - Demande (Projet de règlement s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur et, s'il ya lieu, pourcentage consacré aux logements sociaux en cas de réalisation d'un programme de logement) - PDF
- L2J-PVZ-M20 - Demande (Formulaire DM 16700) - PDF
- L09-M9Z-MZJ - Avis (Service départemental d'incendie et de secours) - PDF
- KVG-1PN-VRM - Avis (Document lié à un avis) - PDF
- L9G-8XW-0J5 - Avis (Document lié à un avis) - PDF
- LM1-ZJ4-564 - Avis (Document lié à un avis) - PDF